

BATIMENT TERTIAIRE

24, rue de la Télématique
ST ETIENNE 42000

D.P.E.

diagnostic de performance énergétique

Consommations énergétiques en énergie primaire:

259 Kwh EP/m2.an-Classement "D".

Emissions de gaz à effet de serre:

34 Kg éq CO2/m2.an-Classement "D".

PROPRIETAIRE

CHU DE SAINT ETIENNE
DPE - Pavillon 1 - niveau 2
42055 Saint-Étienne Cedex 2

Cabinet de diagnostiqueurs immobiliers Bernard Leyre

Bernard LEYRE

19,rue Molina

42000 ST ETIENNE

tél 04-77-28-92-71

Conrard IANNELLO A.B.C DIAG IMMO

20, rue des Roses

42170 ST JUST ST RAMBERT

Fait à St Etienne Le

23 juin 2016

Avec pour bases la moyenne des consommations sur trois années

Consommations énergétiques en énergie primaire: 259 Kwh EP/m².an-Classement "D".

Emissions de gaz à effet de serre: 34 Kg éq CO₂/m².an-Classement "D".

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (6.3.c)

Pour les autres bâtiments (par exemple : théâtres, salles de sport, restauration, commerces individuels, etc...)

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal autre que d'habitation, à l'exception des centres commerciaux, proposés à la vente en France Métropolitaine.

N° de dossier : CHU-TECHNOPOLE-22062016
N° ADEME (partiel ou/et complet) : 1642V7000120
Date de validité : 22/06/2026
Le cas échéant, nature de l'ERP : Hopitaux
Date de construction : < 1975
Date de visite : 23/06/2016 et de création : 23/06/2016

Nom du diagnostiqueur : Conrad IANNELLO N° de certification : SQ1567
Délivré par : Socotec certification 89/93, avenue Paul Vaillant Couturier
94250 GENTILLY

Signature :

Adresse du bâtiment :

Adresse : 24 RUE DE LA TELEMATIQUE 42055 SAINT ETIENNE.

Bâtiment entier

Partie de bâtiment (à préciser) :

Surface thermique (m²) : 1300

Désignation du propriétaire :

Nom : CHU TECHNOPOLE

Adresse : 24 RUE DE LA TELEMATIQUE 42055 SAINT ETIENNE.

Gestionnaire (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse : -

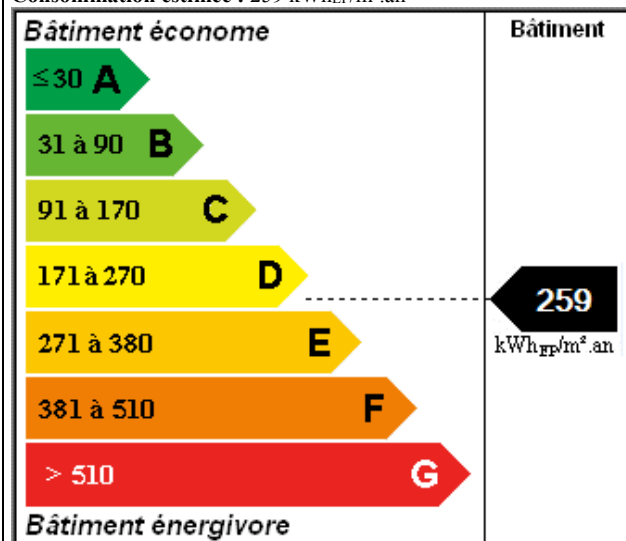
Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2012-2013-2014

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (ETTC abonnements compris)
	Détail par usage en kWh _{EP}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Eclairage	23333 (Electricité)	60200	3360
Bureautique			
Chauffage	165333 (Gaz)	165333	9671
Eau chaude sanitaire	21667 (Electricité)	55900	3120
Refroidissement	21667 (Electricité)	55900	3120
Ascenseur(s)			
Autres usages			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements	/	/	2660
TOTAL	/	337333	21931

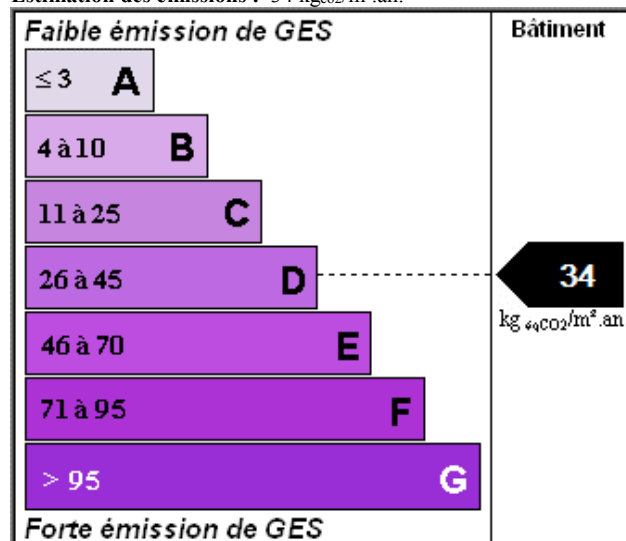
Consommations énergétiques (en énergie primaire)
pour le chauffage, la production d'ECS, le refroidissement,
l'éclairage et autres usages, déduction faite de la production
d'électricité à demeure

Consommation estimée : 259 kWh_{EP}/m².an



Emissions de gaz à effet de serre (GES)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le
refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : 34 kg_{éqCO₂}/m².an.



Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs	Système de chauffage	Système de production d'ecs
Murs en béton banché	Chaudière gaz installée 2003 chappée 147 kw	Chauffe-eau électrique entre 5 et 15 ans
Toiture	Système de refroidissement	Système d'éclairage
Combles perdus	Pompe à chaleur air/air	neon
Menuiseries ou parois vitrées	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint	Système de ventilation
Pvc Bois	Oui	Mécanique sur conduit existant
Plancher bas		
Dalle béton		
Nombre d'occupants	Autres équipements consommant de l'énergie	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	KWhEP/m ² an
Pompes à chaleur		
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables		KWhEP/m².an

Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc...). Pour en

disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics culturels ou sportifs : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettez en place une planification énergétique adaptée à votre collectivité ou établissement.

Chauffage

- Vérifiez la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifiez les températures intérieures de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réglez les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêtet en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, programmez-la de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changez la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installez des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profitez au maximum de l'éclairage naturel.
- Remplacez les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installation des minuteurs et ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.

- Optimisez le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux inoccupés la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Optez pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veillez à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Optez pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Eteignez les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibilisez le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veillez au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veillez à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetière), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utilisez les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

Compléments :